

Lyon

La rallonge de la Métropole pour venir en aide aux commerçants en Presqu'île

Alors que les travaux menés dans le cadre de la mise en place de la zone à trafic limité accentuent les difficultés du commerce indépendant en centre-ville, la Métropole a décidé de prendre sa part en votant une subvention complémentaire à l'association de commerçants My Presqu'île.

« Le moral n'est pas bon. Les commerçants oscillent aujourd'hui entre peur, désespérance et colère. » Le cri d'alarme était poussé par la présidente de My Presqu'île, Johanna Benedetti, en mars dernier, dans les colonnes du *Progrès*. En 2024, la fréquentation de la clientèle avait encore baissé et les chiffres d'affaires avaient perdu 30 %. Une situation économique compliquée, conséquence à la fois de la hausse des loyers ou de l'essor du e-commerce, renforcée par les travaux qui s'éternisent dans le cadre de la mise en place de la ZTL, en juin.

Des commerçants s'étaient mis en ordre de bataille pour créer un rapport de force avec la mairie et la Métropole qui portent le projet « Presqu'île à vivre », chantier emblématique de la mandature. Opérations médiatiques, manifestations... Entre le collectif des Défenseurs de Lyon et les appels de Fabrice Bonnot président de l'association des commerçants du quartier Charité Bellecour, les interpellations se faisaient de plus en plus pressantes tandis que la gronde était encore montée d'un cran contre les écologistes, symbolisée par la

campagne anonyme d'affichettes sauvages placardées sur les locaux vides « Doucet m'a tuer ».

« Déployer un plan d'actions d'accompagnement »

C'est dans ce contexte tendu que la Métropole de Lyon a voté ce lundi, lors de sa commission permanente, une subvention supplémentaire de 30 000 €⁽¹⁾ destinée à l'association My Presqu'île, « fortement investie dans le cadre de la concertation sur le projet Presqu'île à vivre en apportant sa contribution dans un dialogue constructif avec la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ». Il s'agit, explique la collectivité, dans un communiqué, « de déployer un plan d'actions d'accompagnement des commerçants de la Presqu'île et leur activité durant les transformations actuelles et à venir de la Presqu'île ».

Il comprend la programmation d'événements de rue sur l'espace public dès cet été, la mise en place d'une communication attractive sur la Presqu'île, son accessibilité, son offre commerciale ainsi que ses commerçants et artisans indépendants ainsi que l'accompagnement et la formation des commerçants, particulièrement ceux situés au sein de la future zone à trafic limité, pour accéder à des conseils et bonnes pratiques dans les transformations à l'œuvre du territoire et dans l'adaptation aux nouveaux usages et besoins des clientèles. Une manière de « prendre sa part » note Emeline Baume, vi-



La subvention versée à My Presqu'île servira à déployer un plan d'actions d'accompagnement des commerçants durant les transformations actuelles et à venir. Photo Joël Philippon

ce-présidente de la Métropole en charge de l'Économie.

La droite demande à la Ville un fonds de soutien

Lors du dernier conseil municipal, c'est Béatrice de Montille, élue (LR) du groupe droite centre et Indépendants, qui avait, à l'occasion d'une délibération portant sur des aides accordées à des structures de l'économie sociale et solidaire, demandé au maire de Lyon de débloquer un fonds de soutien pour les commerçants. Camille Augéy, adjointe au ucommerce lui avait rétorqué que la collectivité compétente en la matière était la Région et que si cette dernière passait à l'acte, la Ville pourrait s'y greffer.

Nathalie Perrin-Gilbert (Lyon en commun), candidate pour les municipales, avait, pour sa

part, proposé que les 3,5 M€ de recettes supplémentaires attendus du fait de l'extension du stationnement payant et de l'accroissement des verbalisations soient « intégralement redistribués, via un fonds d'urgence, aux petites et moyennes entreprises, aux commerçants et artisans fortement pénalisés par les travaux de voirie qui se sont multipliés et par la hausse des taux d'imposition foncière. »

Pour mémoire, le Collectif des Défenseurs de Lyon a entrepris de recenser les commerçants « lourdement impactés par les travaux » et de préparer des recours juridiques en indemnisation avec l'appui d'avocats.

● **TV.** En complément d'une aide de 20 000 € allouée par la Métropole à l'association sur une base annuelle.

« Une réponse pas à la hauteur »

D'une même voix, les groupes d'opposition La Métropole de demain, et Synergies élus & citoyens estiment, dans un communiqué, que la réponse de la majorité n'est « clairement pas à la hauteur des enjeux ».

Et d'ajouter : « Si le président de la Métropole pense qu'une subvention supplémentaire exceptionnelle de 30 000 € à l'association de commerçants My Presqu'île suffira à résoudre l'ensemble des maux que ses décisions ont engendrés pour chaque commerçant indépendant situé sur ce secteur, il se trompe lourdement. »



Keletigui Sylla. Photo fournie par le collectif de soutien

Lyon

Assignation à demeure pour Kélé : une « pression injustifiée »

Keletigui Sylla, menacé d'expulsion alors qu'il est en France depuis onze ans, risquait une assignation à résidence. Le couperet est tombé vendredi.

Le collectif de soutien à Kélé explique l'évènement : « Ce matin, Kélé s'est présenté à la préfecture, rue Pierre-Corneille, comme le lui demandait une convocation remise à son domicile. Renvoyé rue Molière où

personne ne l'attendait, il a attendu qu'on vienne le chercher jusqu'à ce qu'arrivent de la PAF (Police aux frontières) deux policiers chargés de lui faire signer une assignation à résidence. »

Malgré l'avis favorable à sa régularisation prononcé par la commission de titre de séjour en février 2025, Kélé s'est vu, mi-avril dernier, pour la troisième fois, faire l'objet d'une Obliga-

tion de quitter le territoire français (OQTF).

« L'incertitude demeure »

Pour le collectif, « la pression injustifiée exercée contre Kélé s'accroît, alors même qu'il s'est plié à ses obligations de pointer une fois par semaine pendant un mois à la PAF, il est

maintenant assigné à résidence et doit pointer deux fois par semaine pendant 45 jours renouvelables, comme pour nombre d'autres personnes sous OQTF. »

L'avocat avait déjà déposé un recours. « L'incertitude demeure quant à la position que va adopter la préfecture en attendant l'audience. Nous resterons vigilants », conclut le collectif.